



C.D du Statut de l'arbitrage

Réunion du 3 septembre 2019

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE** aux **CLUBS** et aux **ARBITRES**.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du district de Charente Maritime, dans les conditions de délai (7 jours à partir de la parution de procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'article 103 des règlements généraux de LCO.

Les droits d'examens en appel (80 euros) seront prélevés.

Président : M. DECHAUX Jean-François

Membres : MM. BALLAGEAS Bernard, BOISSINOT Paul, CASCARINO Georges, MOQUAY Jacques, SONNALLY Claude.

Absent excusé : M. DUMAND Bernard.

Dossier BERLUREAU Prescilla (1122468790) : Démission du club de BUSSAC-FORÊT (5517971), **Accordée**

Le club de BUSSAC-FORÊT bénéficie de l'Art 35c pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

Dossier COURTILLIER Franck (1182430181) : Demande de rattachement au club de ST PORCHAIRE/CORME ROYAL (581870) pour raisons professionnelles (arrivée d'une autre ligue), **Accordée**

Dossier DIEUMEGARD Jérémy (1132419372) : Démission du club de EFC DB2S (581833) **Accordée.**

Demande de rattachement au club FC2C (563794). Après étude des pièces au dossier, aucun motif au titre de l'Art 33 ne peut être retenu, la commission **REFUSE** la mutation et classe M. DIEUMEGARD Jérémy, indépendant pour la saison 2019/2020 et 2020/2021.

M. DIEUMEGARD Jérémy pourra être licencié au club FC2C sans le couvrir au titre des du statut.

Instruction du dossier : 34 euros seront débités au club FC2C

Dossier GOUDEAU Patrice (1110533410) : Demande de rattachement au club de ST ROGATIEN (533410).

Au vu du PV n°5 en date du 06/02/2019 M. GOUDEAU Patrice est en 1ère année d'indépendant, Il lui reste donc une année d'indépendance (2019/2020) à effectuer, Demande **REFUSÉE**,

M.GOUDEAU Patrice pourra être licencié au club de ST ROGATIEN sans le couvrir au titre du statut. Instruction du dossier : 34 euros seront débités au club de ST ROGATIEN.



C.D du Statut de l'arbitrage

Dossier HURTAUD Edmond (1190025641) : Demande de rattachement au club de FOURAS/ST LAURENT DE LA PREE (5553794).

En attente de la décision de la CRSA pour la démission du club de ROCHEFORT (550807).

Dossier JEAN-ELIE Franck (2339992480) : Demande de rattachement au club de ST HIPPOLYTE (527857)

En attente de la décision de la CRSA concernant la Démission du club de PERIGNY (511566).

Dossier JEBANE Alain (841819521) : Démission du club de CHANIERES (525468) **Accordée.**

Le club de CHANIERES bénéficiera de l'Art 35c pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021, sous condition de la continuité de l'arbitrage.

Dossier LANGUET Florient (2543869888) : Démission du club de LALEU/LAPALLICE (554150) **Accordée.**

Demande de rattachement au club de CHATELAILLON/LES BOUCHOLEURS/YVES (581834) **Accordée (Art 33c).**

Instruction du dossier: 34 euros seront débités au club de CHATELAILLON/LES BOUCHOLEURS/YVES.

Dossier LANDRIEAU Thierry (1101118836) : Demande d'une année sabbatique **Accordée.**

Instruction du dossier : 34 euros seront débités au club du FC2C.

Dossier LUBIS Joé (2544516947) : Demande d'une année sabbatique en attente que le dossier arbitre soit complet.

Dossier NEBOUT Nicolas (2543117634) : Démission du club JS ANGOULINS (526007), pour raison professionnelle **Accordée.**

Le club JS ANGOULINS bénéficiera de l'Art 35 pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 sous condition de continuité de l'arbitrage.

Dossier OSTENG Frédéric (2545365668) : Demande d'une année sabbatique en attente que le dossier arbitre soit complet.

Dossier PICARDAT Jimmy (1172413716) Demande d'une année sabbatique **Accordée.**

Instruction du dossier : 34 euros seront débités au club de ST ROGATIEN (533410).



C.D du Statut de l'arbitrage

Dossier ROUX Julien (1142418025) : Demande d'une année sabbatique **Accordée.**

Instruction du dossier : 34 euros seront débités au club de US LIDONNAISE (553945)

Dossier TESSIER Frédéric (1129321459) : Demande d'une année sabbatique **Accordée.**

Instruction du dossier : 34 euros seront débités au club de AS. CHADENAC/JARNAC/MARIGNAC (550574).

Dossier TROCHUT Christophe (1129345010) : Démission du club du FC SEUDRE OCEAN (581427) **Accordée.**

Le club FC SEUDRE OCEAN bénéficiera de l'Art 35 pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 sous condition de la continuité de l'arbitrage.

Demande de rattachement au club de ST JUST DE LUZAC (528321) **Accordée.**

Instruction du dossier : 34 euros seront débités au club de ST JUST DE LUZAC

Nous publions donc ci-dessous la liste des Clubs en infraction au regard du Statut de l'Arbitrage au 03 septembre 2019 pour la saison 2019/2020.

Les candidats Arbitres auront jusqu'au 31 janvier 2020 pour être reçus aux tests théoriques (application du nouveau statut) et jusqu'au 15 juin 2020 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées,

Il faut, si possible, prévoir un nombre de candidats supérieur aux obligations pour se prémunir contre un échec toujours possible à l'examen.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

- 3^{ème} année d'infraction : interdiction d'accès dès la fin de la saison 2019/2020 et six joueurs mutés en moins sur l'équipe A dès le début de la saison 2020/2021,
- 2^{ème} année d'infraction : 4 joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2020/2021,
- 1^{ère} année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2020/2021.

Attention ! Les clubs dont les licences Arbitres ne sont pas encore délivrées par manque de validation du dossier médical ou de dossier médical non encore reçu sont publiés en infraction. Dès validation des dossiers médicaux des arbitres concernés, les clubs seront considérés en règle s'ils répondent aux obligations en nombre d'arbitres



C.D du Statut de l'arbitrage

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en juin 2020 après examen du nombre de matchs dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévues à l'Art.34 du Statut de l'Arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours).

N° Affiliation	Nom du Club	Année d'infraction	Motif
546 127	BURIE FC	3 ^{ème} année et +	Manque 1 Arb.
554 150	A.A.L.A.M LALEU LA PALLICE	3 ^{ème} année	Manque 2 Arb.
529 691	BOISSEUIL	3 ^{ème} année et +	Manque 1 Arb.
581 694	US CHEVANCEAUX/MONTLIEU	2 ^{ème} année	Manque 1 Arb.
581 833	EFC DB25	1 ^{ère} année	Manque 1 Arb.
525 841	LES GONDS	3 ^{ème} année	Manque 1 Arb.
546 419	ESAB 96	1 ère année	Manque 1 Arb.
522 523	ESSOUVERT/LOULAY	3 ^{ème} année et +	Manque 1 Arb.
530 359	MARSAIS	2 ^{ème} année	Manque 1 Arb.



C.D du Statut de l'arbitrage

N° Affiliation	Nom du Club	Année d'infraction	Motif
545 723	MONTENDRE FC	3 ^{ème} année	Manque 1 Arb.
554232	MURON/GENOUILLE	2 ^{ème} année	Manque 1 Arb.
509 966	NERE	3 ^{ème} année	Manque 1 Arb.
581 872	OZILLAC/CHAMPAGNAC	1 ^{ère} année	Manque 1 Arb.
582 595	PORT DES BARQUES	1 ^{ère} année	Manque 1 Arb.
544 181	ST CESAIRE	1 ^{ère} année	Manque 1 Arb.
532567	ST CHRISTOPHE	1 ^{ère} année	Manque 1 Arb.
525 570	ST GENIS DE SAINTONGE	2 ^{ème} année	Manque 1 Arb.
526 982	ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE	2 ^{ème} année	Manque 1 Arb.
527 857	ST HIPPOLYTE	2 ^{ème} année	Manque 1 Arb.
531 588	ST ROMAN DE BENET	3 ^{ème} année	Manque 1 Arb.
507 445	ST SAVINIEN	1 ^{ère} année	Manque 1 Arb.
520 359	TONNAY BOUTONNE	1 ^{ère} année	Manque 1 Arb.
507 623	TREFLES REAUX SP	2 ^{ème} année	Manque 1 Arb.
531 972	VERINES	1 ^{ère} année	Manque 1 Arb.

Le Président

Jean-François DECHAUX

Le Secrétaire

Bernard BALLAGEAS